



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **LES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ET MANDATAIRES JUDICIAIRES**

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Bilan démographique

---

Direction des affaires civiles  
et du sceau



Étude réalisée par le Pôle d'évaluation de la Justice civile (PEJC)

Mars 2026

# LES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ET MANDATAIRES JUDICIAIRES

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026

## TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT .....	3
BILAN DÉMOGRAPHIQUE DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ET MANDATAIRES JUDICIAIRES AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2026 .....	4
<b>1 Les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires au 1<sup>er</sup> janvier 2026 .....</b>	<b>4</b>
1.1 Répartition des professionnels et des études .....	4
1.2 Évolution des professionnels et études du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 .....	4
1.2.1 Les professionnels .....	4
1.2.2 Les études .....	5
<b>2 Répartition par sexe et âge selon la profession au 1<sup>er</sup> janvier 2026 .....</b>	<b>6</b>
2.1 Répartition par sexe des AJ-MJ .....	6
2.2 Répartition par âge des AJ-MJ .....	7
<b>3 Localisation des bureaux principaux et annexes des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires .....</b>	<b>9</b>
3.1 Localisation par grandes zones (Paris, région parisienne, régions et outre-mer) .....	9
3.2 Localisation par département .....	10
3.3 Localisation par cour d'appel .....	12
<b>4 Modes d'exercice des professionnels et modes de gestion des études principales .....</b>	<b>13</b>
4.1 Modes d'exercice des professionnels .....	13
4.1.1 Répartition des professionnels selon le mode d'exercice .....	13
4.1.2 Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice sur 10 ans 13	
4.1.3 Modes d'exercice selon le sexe et profession .....	16
4.2 Modes de gestion des études .....	17
4.2.1 Répartition des études selon le mode de gestion .....	17
4.2.2 Répartition des études selon le mode de gestion sur 10 ans .....	18
4.2.3 Répartition des études selon les régions (Paris, région parisienne, régions et outre- mer) 21	

4.3	Nombre d'associés dans les études principales en société.....	23
4.4	Les sociétés de participation financière de professions libérales (SPFPL) et les sociétés pluri-professionnelles d'exercice (SPE) .....	24
4.4.1	Les SPFPL.....	24
4.4.2	Les SPE.....	25

## AVERTISSEMENT



Cette analyse a été réalisée à partir de la base de données des AJ-MJ renseignée par le Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4). Elle vise à établir un bilan des professions d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

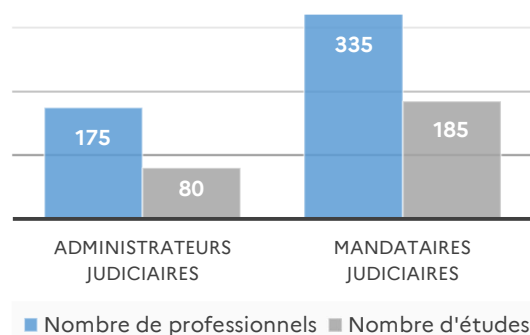
# BILAN DÉMOGRAPHIQUE DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ET MANDATAIRES JUDICIAIRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

## 1 Les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires au 1<sup>er</sup> janvier 2026

### 1.1 Répartition des professionnels et des études

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le nombre d'administrateurs judiciaires (AJ) s'établit à 175 dont 16 salariés, celui des mandataires judiciaires (MJ) à 335 dont 48 salariés. Les mandataires judiciaires sont quasiment deux fois plus nombreux que les premiers.

Figure 1 : Répartition des professionnels et des études au 1<sup>er</sup> janvier 2026



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1er janvier 2026 -"

### 1.2 Évolution des professionnels et études du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Tableau 1 : Nombre de professionnels et d'offices aux 1<sup>ers</sup> janvier 2016 et 2026 et évolution (%)

	Administrateurs judiciaires			Mandataires judiciaires		
	2016	2026	Évolution	2016	2026	Évolution
Nombre de professionnels	121	175	44,6 %	300	335	11,7 %
<i>dont individuels et associés</i>	121	159	31,4 %	300	287	-4,3 %
<i>dont salariés</i>	0	16		0	48	
Nombre d'études	81	80	-1,2 %	236	185	-21,6 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

#### 1.2.1 Les professionnels

En 10 ans, le nombre d'administrateurs judiciaires a augmenté de 44,6 % (121 en 2016 contre 175 en 2026) tandis que le nombre de mandataires judiciaires a augmenté de 11,7 % (300 en 2016, 335 en 2026).

**Tableau 2 : Nombre de professionnels du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et évolution d'une année sur l'autre (%)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Administrateurs judiciaires	121	132	132	140	144	147	162	168	166	165	175
évolution annuelle	3 %	9 %	0 %	6 %	3 %	2 %	10 %	4 %	-1 %	-1 %	6 %
Mandataires judiciaires	300	295	294	301	298	295	292	302	309	328	335
évolution annuelle	-1 %	-2 %	0 %	2 %	-1 %	-1 %	-1 %	3 %	2 %	6 %	2 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

Comparativement au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le nombre d'administrateurs judiciaires a augmenté de dix professionnels (+6 %, plus forte évolution annuelle depuis 2021/2022) et celui des mandataires judiciaires a augmenté de sept professionnels (+2 %). Au cours de cette période, la profession des mandataires judiciaires compte neuf salariés de plus et deux professionnels individuels et associés de moins. La profession des administrateurs judiciaires compte quant à elle deux salariés en plus et huit professionnels individuels et associés en plus.

Les administrateurs et mandataires judiciaires ont donc tous deux connu une augmentation de leur nombre de professionnels en 10 ans, ce qui peut notamment s'expliquer par l'émergence des professionnels salariés ces dernières années, statut qui n'existait pas encore pour ces deux professions avant 2015\*, et dont nous n'avions pas recensé de professionnels avant 2019. Le nombre total d'administrateurs judiciaires a néanmoins augmenté à travers le nombre d'individuels et d'associés également, qui est passé de 121 en 2016 à 159 en 2026, tandis que le nombre de mandataires judiciaires exerçant à titre d'individuel ou d'associé a baissé sur la même période (300 en 2016 contre 287 en 2026).

Les AJ et MJ peuvent exercer leur profession en qualité de salarié depuis le 8 août 2015, date d'entrée en vigueur de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron.

C'est l'[article 236 de cette loi](#) qui a respectivement créé les articles :

- [L. 811-7-1 du code de commerce](#), relatif au statut d'AJ salarié,
- [L. 812-5-1 du même code](#), relatif au statut de MJ salarié.

### 1.2.2 Les études

**Tableau 3 : Nombre d'études principales du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et évolution d'une année sur l'autre (%)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Administrateurs judiciaires	81	89	82	79	77	79	79	79	76	76	80
évolution annuelle	0 %	10 %	-8 %	-4 %	-3 %	3 %	0 %	0 %	-4 %	0 %	5 %
Mandataires judiciaires	236	230	225	219	209	202	195	193	192	188	185
évolution annuelle	0 %	-3 %	-2 %	-3 %	-5 %	-3 %	-3 %	-1 %	-1 %	-2 %	-2 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

Entre 2016 et 2026, le nombre d'études d'administrateurs judiciaires est resté relativement stable (81 études au 1<sup>er</sup> janvier 2016, contre 80 au 1<sup>er</sup> janvier 2026), contrairement au nombre d'études de mandataires judiciaires, qui était de 236 au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et qui s'établit à 185 au 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit une baisse de 21,6 %. Ces

suppressions d'études se réalisent principalement dans le cadre d'opérations de regroupement entre études, marquant l'abandon progressif de la forme individuelle au profit des formes sociétaires (voir partie 4 : Mode d'exercice des professionnels et mode de gestion des études, ci-après).

## 2 Répartition par sexe et âge selon la profession au 1<sup>er</sup> janvier 2026

### 2.1 Répartition par sexe des AJ-MJ

Les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires sont des professions majoritairement masculines : 66 % d'hommes pour les AJ, 61 % pour les MJ.

Cependant, en 10 ans, cette part des hommes a diminué de 13 points pour les administrateurs judiciaires et 12 points pour les mandataires judiciaires, la part des hommes étant respectivement de 79 % pour les premiers et de 73 % pour les seconds au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En complément, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, on recense 191 femmes parmi les deux professions, soit une proportion de 37 %. La part des femmes est plus importante de 5 points chez les mandataires judiciaires (39 %) que chez les administrateurs (34 %). En comparaison avec la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la part des femmes était de 27 % chez les MJ et de 21 % chez les AJ.

**Tableau 4 : Répartition par sexe et type de professionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

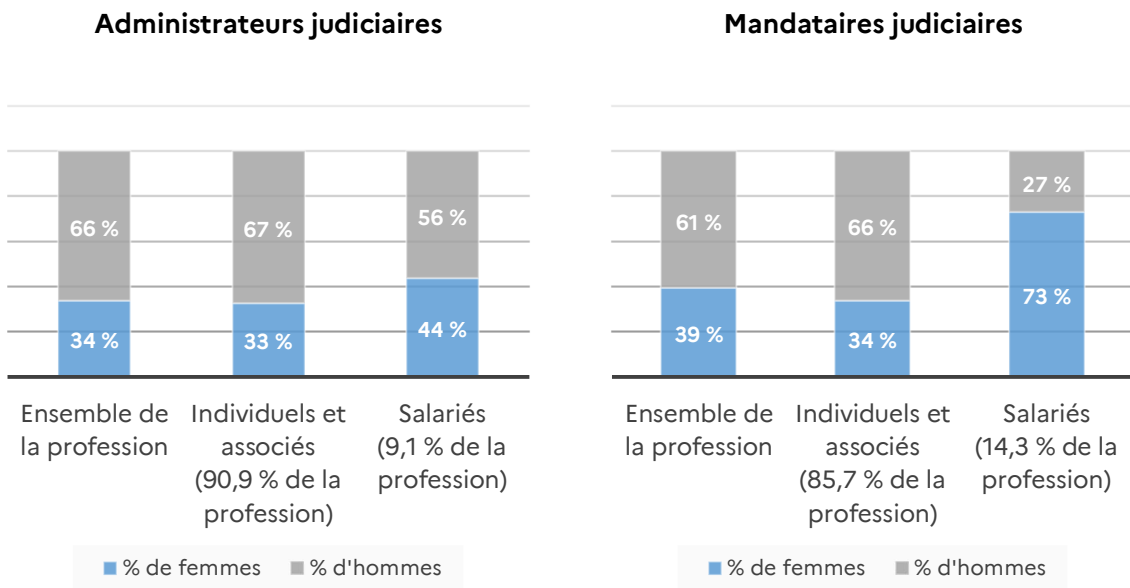
	Femmes	Hommes	Ensemble	% femmes	% hommes
<b>Administrateurs judiciaires</b>	<b>59</b>	<b>116</b>	<b>175</b>	<b>34 %</b>	<b>66 %</b>
<i>dont individuels et associés</i>	52	107	159	33 %	67 %
<i>dont salariés</i>	7	9	16	44 %	56 %
<b>Mandataires judiciaires</b>	<b>132</b>	<b>203</b>	<b>335</b>	<b>39 %</b>	<b>61 %</b>
<i>dont individuels et associés</i>	97	190	287	34 %	66 %
<i>dont salariés</i>	35	13	48	73 %	27 %
<b>Total AJ-MJ</b>	<b>191</b>	<b>319</b>	<b>510</b>	<b>37 %</b>	<b>63 %</b>

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

Une analyse plus fine au sein de chaque profession fait état d'une plus grande proportion de femmes auprès des AJ et MJ salariés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la part des femmes AJ salariées représente 44 % et celle des MJ salariés 73 %. Toutefois, la part des AJ salariés ne représente que 9 % de la profession, et celle des MJ salariés environ 14 %.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, on recense 16 administrateurs judiciaires salariés (contre 14 en 2025) et 48 mandataires judiciaires salariés (contre 39 en 2025).

**Figure 2 : Répartition par sexe et par type de professionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2026**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

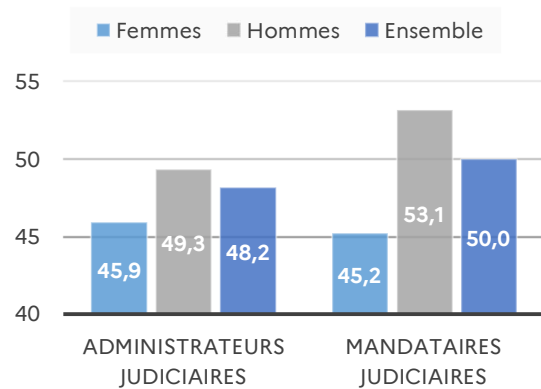
## 2.2 Répartition par âge des AJ-MJ

L'âge moyen, relativement élevé, constaté parmi les administrateurs (48 ans) et les mandataires (50 ans) traduit la forte représentation des classes d'âges les plus élevées parmi ces professionnels.

Plus généralement, 49,9 % des mandataires judiciaires et 38,9 % des administrateurs judiciaires sont âgés de 50 ans ou plus.

Les femmes sont en moyenne plus jeunes, quelle que soit la profession. Le différentiel est de 3,4 ans parmi les administrateurs judiciaires où les femmes sont âgées en moyenne de 45,9 ans et les hommes de 49,3 ans. L'écart d'âge est de 7,9 ans parmi les mandataires judiciaires (45,2 ans pour les femmes et 53,1 ans pour les hommes).

**Figure 3 : Âge moyen des AJ-MJ au 1<sup>er</sup> janvier 2026**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Tableau 5 : Évolution de l'âge moyen des AJ-MJ du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Administrateurs judiciaires</b>	53,9	53,9	53,9	50,3	50,2	49,8	49,2	48,8	48,0	48,5	48,2
<b>Mandataires judiciaires</b>	54,1	54,1	54,1	53,0	52,8	52,5	51,9	51,8	51,0	50,0	50,0

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

Depuis dix ans, l'âge moyen des mandataires a évolué. Après une stagnation entre 2016 et 2018 aux alentours de 54,1 ans, il a progressivement baissé à partir de 2019 pour atteindre 50 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une baisse encore plus prononcée s'observe parmi les administrateurs judiciaires : l'âge moyen de ces professionnels est passé de 53,9 ans en 2016 à 48,2 ans en 2026 (tableau 5).

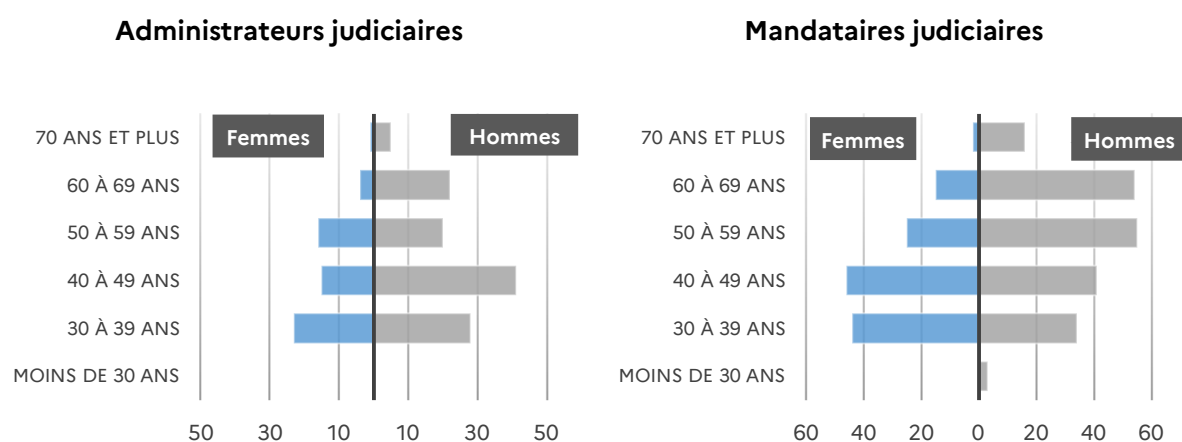
Cette baisse est induite en partie par les AJ-MJ salariés qui sont en moyenne plus jeunes que les individuels et associés, soit 38,8 ans pour les AJ salariés et 37,6 ans pour les MJ salariés en 2026 (tableau 6).

**Tableau 6 : Âge moyen des AJ-MJ par type de professionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Administrateurs judiciaires</b>	<b>45,9</b>	<b>49,3</b>	<b>48,2</b>
<i>Individuels et associés</i>	46,8	50,2	49,1
<i>Salariés</i>	39,1	38,4	38,8
<b>Mandataires judiciaires</b>	<b>45,2</b>	<b>53,1</b>	<b>50,0</b>
<i>Individuels et associés</i>	47,8	54,3	52,1
<i>Salariés</i>	38,1	36,2	37,6

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Figure 4 : Pyramides des âges des AJ et des MJ (individuels, associés et salariés) au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en nombre de professionnels)**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

### 3 Localisation des bureaux principaux et annexes des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires

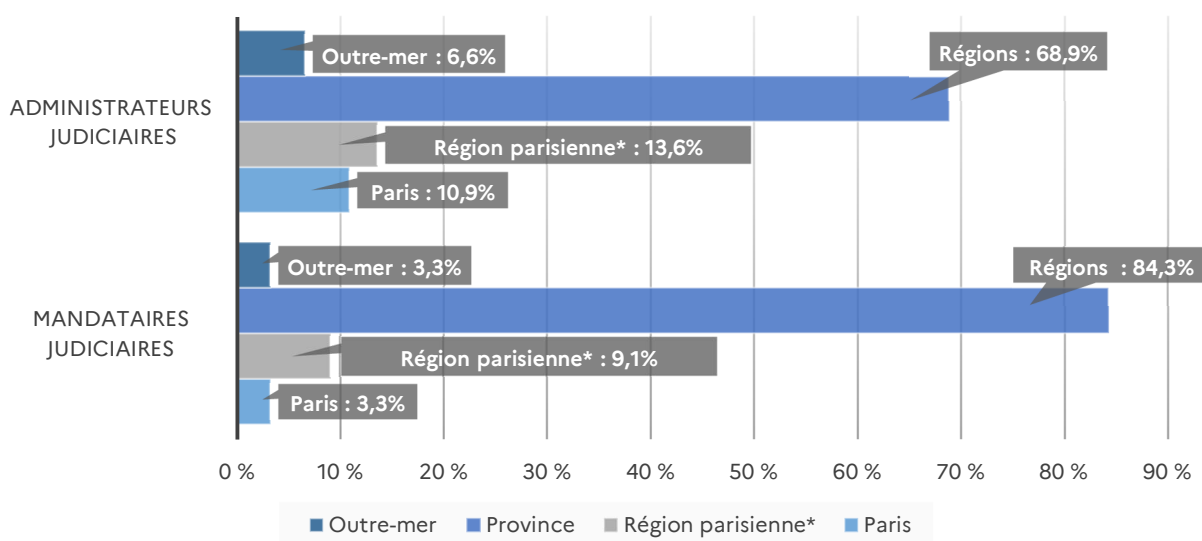
#### 3.1 Localisation par grandes zones (Paris, région parisienne, régions et outre-mer)

Les répartitions géographiques par département et par cour d'appel ci-après portent sur les bureaux principaux et les bureaux annexes, soit 257 bureaux d'administrateurs judiciaires et 395 bureaux de mandataires judiciaires.

Les études principales et bureaux annexes des mandataires judiciaires (84,3 %) comme ceux des administrateurs judiciaires (68,9 %) sont majoritairement installés en régions.

La part des études et bureaux annexes situés à Paris et en région parisienne est moins importante pour les mandataires judiciaires (respectivement 3,3 % et 9,1 %) que pour les administrateurs judiciaires (respectivement 10,9 % et 13,6 %).

Figure 5 : Répartition géographique des bureaux principaux et annexes (en %) au 1<sup>er</sup> janvier 2026

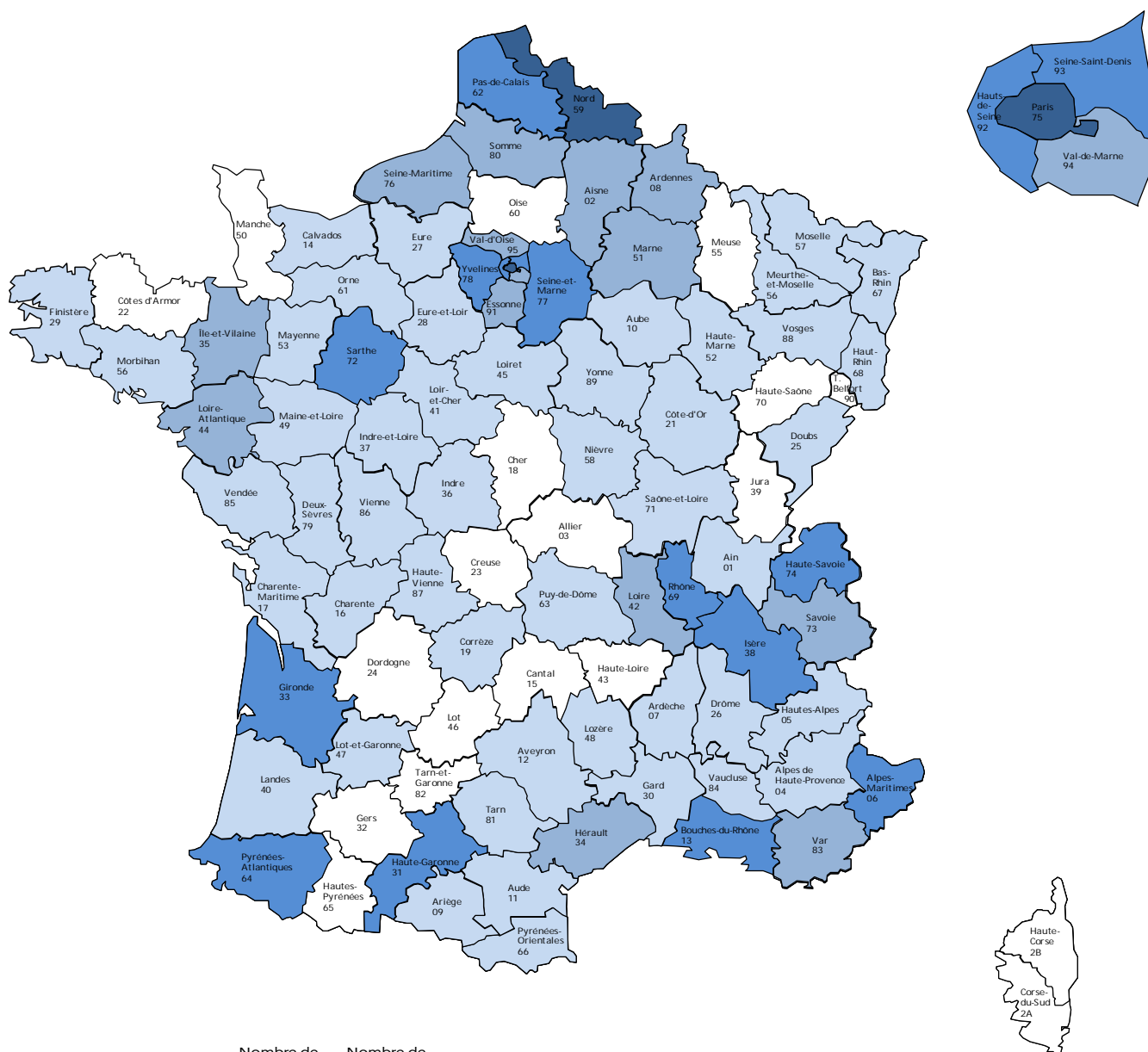


\*Région parisienne = départements 77-78-91-92-93-94-95 (Île-de-France hors Paris)

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

### 3.2 Localisation par département

Figure 6 : Répartition départementale des 240 bureaux d'administrateurs judiciaires\* en France hexagonale au 1<sup>er</sup> janvier 2026



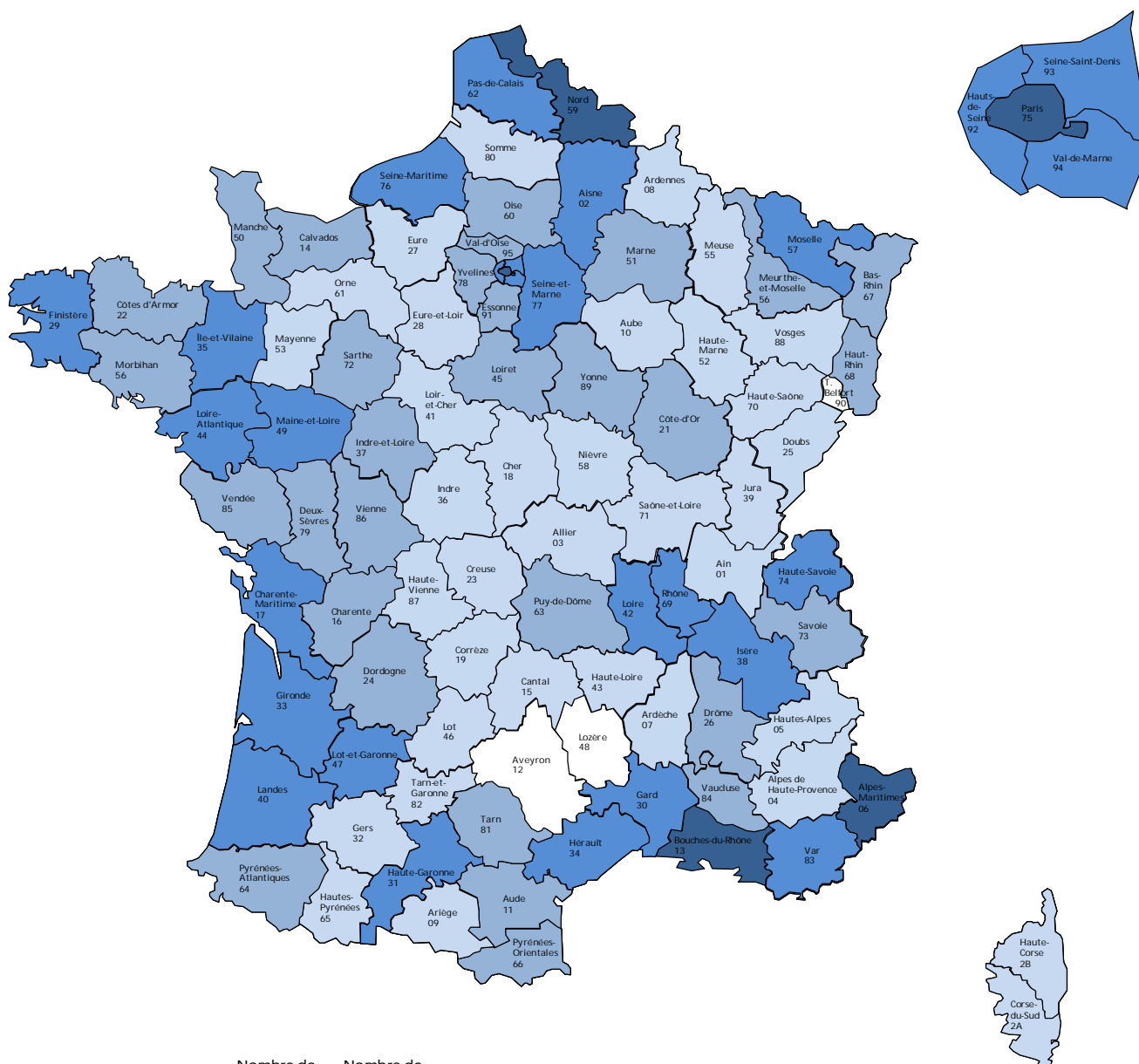
\*bureaux : le terme comprend les bureaux principaux (études) et les bureaux annexes

Remarque : l'outre-mer comporte 17 bureaux d'AJ, à savoir 3 en Guadeloupe, 3 en Martinique, 1 en Guyane, 8 à la Réunion, 1 à Tahiti et 1 en Nouvelle-Calédonie

Lecture : 2 départements comportent plus de 10 bureaux (soit 40 bureaux concernés sur 240); 14 départements comportent entre 5 et 10 bureaux (soit 84 bureaux concernés sur les 240 au total), etc.

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Figure 7 : Répartition départementale des 382 bureaux de mandataires judiciaires\* en France hexagonale au 1<sup>er</sup> janvier 2026**



Nombre de départements concernés	Nombre de bureaux concernés
Plus de 10	4
5 à 10	24
3 ou 4	30
1 ou 2	35
0	3

\*bureaux : le terme comprend les bureaux principaux (études) et les bureaux annexes

Remarque : l'outre-mer comporte 13 bureaux de MJ, à savoir 2 en Guadeloupe, 3 en Martinique, 1 en Guyane, 6 à la Réunion et 1 à Mayotte

Lecture : 4 départements comportent plus de 10 bureaux (soit 54 bureaux concernés sur 382); 24 départements comportent entre 5 et 10 bureaux (soit 156 bureaux concernés sur les 382 au total), etc.

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

### 3.3 Localisation par cour d'appel

Tableau 7 : Répartition des bureaux principaux/annexes selon la cour d'appel au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Ressort de la CA	Administrateurs judiciaires			Mandataires judiciaires		
	Bureaux principaux	Bureaux annexes	Ensemble des bureaux	Bureaux principaux	Bureaux annexes	Ensemble des bureaux
AGEN		1	1	3	6	9
AIX EN PROVENCE	9	13	22	17	19	36
AMIENS	2	4	6	1	10	11
ANGERS	1	7	8	6	4	10
BASSE-TERRE		3	3		2	2
BASTIA			0	1	2	3
BESANÇON		1	1	4	1	5
BORDEAUX	2	6	8	7	9	16
BOURGES		3	3	1	4	5
CAEN		3	3	7	2	9
CAYENNE		1	1		1	1
CHAMBERY	1	8	9	2	8	10
COLMAR	2	3	5	5	3	8
DIJON		3	3	5	2	7
DOUAI	5	12	17	11	13	24
FORT-DE-FRANCE	1	2	3	2	1	3
GRENOBLE	1	7	8	4	7	11
LIMOGES	1	1	2	1	4	5
LYON	4	7	11	5	9	14
METZ		2	2	3	5	8
MONTPELLIER	3	4	7	11	4	15
NANCY	2	1	3	6	2	8
NÎMES	1	3	4	4	8	12
NOUMÉA		1	1			0
ORLÉANS	1	4	5	3	6	9
PAPEETE		1	1			0
PARIS	27	23	50	20	19	39
PAU		6	6	2	9	11
POITIERS		6	6	7	11	18
REIMS		6	6	6	2	8
RENNES	3	7	10	11	15	26
RIOM		3	3	5	4	9
ROUEN		5	5	5	2	7
SAINT-DENIS (La Réunion)	1	8	9	1	6	7
TOULOUSE	6	2	8	7	5	12
VERSAILLES	7	10	17	12	5	17
<b>Ensemble</b>	<b>80</b>	<b>177</b>	<b>257</b>	<b>185</b>	<b>210</b>	<b>395</b>

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

## 4 Modes d'exercice des professionnels et modes de gestion des études principales

### 4.1 Modes d'exercice des professionnels

#### 4.1.1 Répartition des professionnels selon le mode d'exercice

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 14 % des mandataires judiciaires (hors salariés) exercent dans une étude individuelle. Cette proportion ne cesse de diminuer, puisqu'elle s'établissait à 44 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit une baisse de 30 points au cours de cette dernière décennie. Une tendance identique s'observe parmi les administrateurs judiciaires (hors salariés). En 10 ans, la part des individuels est passée de 38 % à 6 %, soit une baisse de 32 points.

Les AJ salariés travaillent essentiellement dans les SEL (13 sur 16 au total). Quant aux MJ salariés, ils sont également plus de la moitié à travailler dans les SEL (56 %), mais une part non négligeable d'entre eux travaillent aussi dans des études individuelles (17 %) ou des SCP (23 %). Pour ce qui est des professionnels associés, la répartition selon le mode d'exercice est très similaire pour les deux professions, avec une forte prédominance de la part d'associés en SEL, que ce soit pour les AJ (81 % du total) ou les MJ (76 %), ainsi qu'une part plus faible mais toujours significative d'associés en SCP (16 % pour les AJ et 17 % pour les MJ).

**Tableau 8 : Répartition des professionnels selon le mode d'exercice au 1er janvier 2026**

	Administrateurs judiciaires				Mandataires judiciaires			
	Effectif	en %	en %	en %	Effectif	en %	en %	en %
<b>Ensemble des professionnels</b>	<b>175</b>	<b>100 %</b>			<b>335</b>	<b>100 %</b>		
<b>Total individuels et associés</b>	<b>159</b>	<b>91 %</b>	100 %		<b>287</b>	<b>86 %</b>	100 %	
Individuels	9		6 %		40		14 %	
Associés	150		94 %		247		86 %	
d'une SAS	4			3 %	13			5 %
d'une SCP	24			16 %	43			17 %
d'une SEL	121			81 %	187			76 %
d'une SARL	1			1 %	4			2 %
<b>Total salariés</b>	<b>16</b>	<b>9 %</b>	100 %		<b>48</b>	<b>14 %</b>	100 %	
Prof. salarié d'une étude individuelle	1		6 %		8		17 %	
Prof. salarié d'une SCP	1		6 %		11		23 %	
Prof. salarié d'une SEL	13		81 %		27		56 %	
Prof. salarié d'une SAS	1		6 %		2		4 %	

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

#### 4.1.2 Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice sur 10 ans

La part des professionnels associés a dépassé celle des professionnels individuels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les AJ et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les MJ. Depuis ces dates, la part des professionnels associés n'a cessé de croître pour atteindre 94 % pour les AJ et 86 % pour les MJ au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Tableau 9 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en nombre)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Individuels</b>	46	41	35	30	27	23	19	17	13	10	9
<b>Associés</b>	75	91	97	97	110	120	133	137	136	141	150
d'une SAS/SARL						3	3	5	5	5	5
d'une SCP	19	19	20	20	21	21	19	18	19	21	24
d'une SEL	56	72	77	77	89	96	111	114	112	115	121
<b>Ensemble des professionnels</b>	121	132	132	127	137	143	152	154	149	151	159

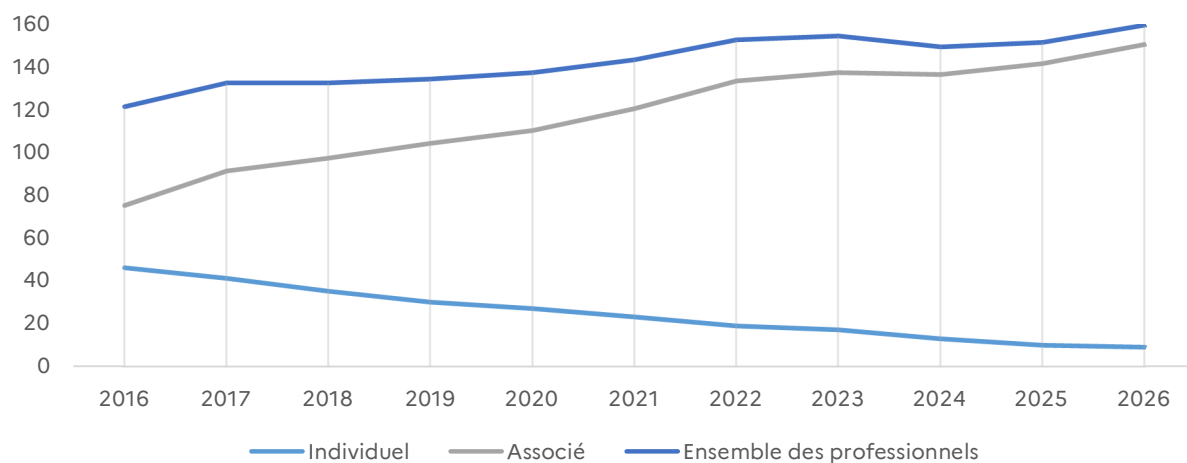
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Tableau 10 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en %)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Individuels	38 %	31 %	27 %	24 %	20 %	16 %	13 %	11 %	9 %	7 %	6 %
Associés	62 %	69 %	73 %	76 %	80 %	84 %	88 %	89 %	91 %	93 %	94 %
<b>Ensemble</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Figure 8 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Tableau 11 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en nombre)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Individuels</b>	<b>132</b>	<b>118</b>	<b>111</b>	<b>96</b>	<b>81</b>	<b>72</b>	<b>62</b>	<b>61</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>40</b>
<b>Associés</b>	<b>168</b>	<b>177</b>	<b>183</b>	<b>205</b>	<b>207</b>	<b>211</b>	<b>215</b>	<b>227</b>	<b>244</b>	<b>246</b>	<b>247</b>
d'une SAS/SARL				6	7	15	18	18	22	17	17
d'une SCP	65	65	64	63	55	49	48	52	51	47	43
d'une SEL	103	112	119	136	145	147	149	157	171	182	187
<b>Ensemble des professionnels</b>	<b>300</b>	<b>295</b>	<b>294</b>	<b>301</b>	<b>288</b>	<b>283</b>	<b>277</b>	<b>288</b>	<b>292</b>	<b>289</b>	<b>287</b>

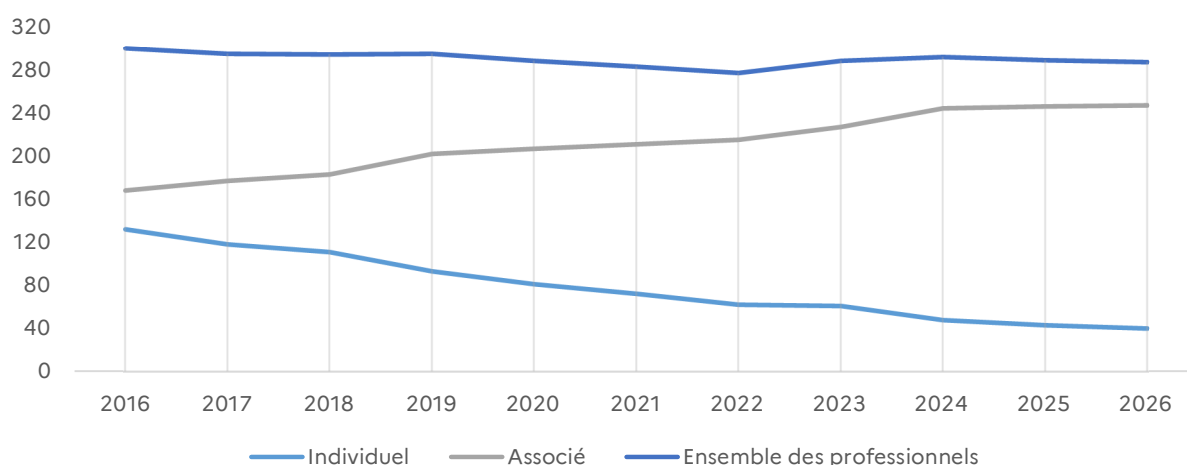
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Tableau 12 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en %)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Individuels	44 %	40 %	38 %	32 %	28 %	25 %	22 %	21 %	16 %	15 %	14 %
Associés	56 %	60 %	62 %	68 %	72 %	75 %	78 %	79 %	84 %	85 %	86 %
<b>Ensemble</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Figure 9 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

### 4.1.3 Modes d'exercice selon le sexe et profession

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, parmi les administrateurs judiciaires, la répartition des hommes entre individuels et associés est identique à celle des femmes. Dans l'ensemble, les professionnels individuels ne représentent plus que 6 % des AJ (hors salariés), contre 94 % d'associés.

Pour les mandataires judiciaires (hors salariés), la part des professionnels individuels par rapport aux associés est plus importante que pour les AJ, mais ils restent néanmoins très minoritaires, avec cette fois-ci un léger écart entre la répartition parmi les femmes (12 % d'individuels) et celle parmi les hommes (15 % d'individuels).

**Tableau 135 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice et le sexe au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

	Administrateurs judiciaires								
	Femmes			Hommes			Ensemble		
	Effectif	en %		Effectif	en %		Effectif	en %	
<b>Total individuels et associés</b>	<b>52</b>	<b>100 %</b>		<b>107</b>	<b>100 %</b>		<b>159</b>	<b>100 %</b>	
<b>Individuels</b>	<b>3</b>	<b>6 %</b>		<b>6</b>	<b>6 %</b>		<b>9</b>	<b>6 %</b>	
<b>Associés</b>	<b>49</b>	<b>94 %</b>	<b>100 %</b>	<b>101</b>	<b>94 %</b>	<b>100 %</b>	<b>150</b>	<b>94 %</b>	<b>100 %</b>
Associés d'une SAS	3		6 %	1		1 %	4		3 %
Associés d'une SCP	8		16 %	16		16 %	24		16 %
Associés d'une SEL	37		76 %	84		83 %	121		81 %
Associés d'une SARL	1		2 %				1		1 %
<b>% Femmes/hommes</b>	<b>33 %</b>			<b>67 %</b>			<b>100 %</b>		

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Tableau 6 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice et le sexe au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

	Mandataires judiciaires								
	Femmes			Hommes			Ensemble		
	Effectif	en %		Effectif	en %		Effectif	en %	
<b>Total individuels et associés</b>	<b>97</b>	<b>100 %</b>		<b>190</b>	<b>100 %</b>		<b>287</b>	<b>100 %</b>	
<b>Individuels</b>	<b>12</b>	<b>12 %</b>		<b>28</b>	<b>15 %</b>		<b>40</b>	<b>14 %</b>	
<b>Associés</b>	<b>85</b>	<b>88 %</b>	<b>100 %</b>	<b>162</b>	<b>85 %</b>	<b>100 %</b>	<b>247</b>	<b>86 %</b>	<b>100 %</b>
Associés d'une SAS	4		5 %	9		6 %	13		5 %
Associés d'une SCP	14		16 %	29		18 %	43		17 %
Associés d'une SEL	66		78 %	121		75 %	187		76 %
Associés d'une SARL	1		1 %	3		2 %	4		2 %
<b>% Femmes/hommes</b>	<b>34 %</b>			<b>66 %</b>			<b>100 %</b>		

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

## 4.2 Modes de gestion des études

### 4.2.1 Répartition des études selon le mode de gestion

En lien avec la forte baisse des professionnels exerçant en individuel, la proportion d'études individuelles a fortement diminué au cours de la dernière décennie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les études individuelles formaient 57 % des études d'administrateurs judiciaires, elles représentent désormais 14 %. De même, parmi les mandataires judiciaires, la part des études individuelles s'établissait à 57 % également au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle est maintenant de 22 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Tableau 157 : Répartition des études selon le mode de gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

	Administrateurs judiciaires		Mandataires judiciaires	
	Effectif	en %	Effectif	en %
Études individuelles	11	13,8 %	40	21,6 %
Études en société*	69	84,2 %	145	78,4 %
<b>Ensemble des études</b>	<b>80</b>	<b>100 %</b>	<b>185</b>	<b>100 %</b>

**\*Dont pour les études en société :**

	Administrateurs judiciaires		Mandataires judiciaires	
	Effectif	en %	Effectif	en %
SARL	1	1 %	3	2 %
SAS	1	1 %	7	5 %
SASU	1	1 %		
SCP	9	13 %	18	12 %
SELARL	44	64 %	104	72 %
SELARLU	2	3 %	1	1 %
SELAS	9	13 %	10	7 %
SELASU	2	3 %		
SELAFA			2	1 %
<b>Ensemble des sociétés</b>	<b>69</b>	<b>100 %</b>	<b>145</b>	<b>100 %</b>

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

La SELARL est de loin la forme de société la plus privilégiée pour les études d'AJ (64 % du total des études en société) ainsi que pour les études de MJ (72 %). Les SCP arrivent en deuxième position, représentant 13 % des études d'AJ (ex-aequo avec les SELAS qui représentent 13 % du total également) et 12 % des études de MJ en société.

Parmi les formes de société des AJ-MJ figurent :

- Les sociétés par actions simplifiées (SAS)
- Les sociétés civiles professionnelles (SCP)
- Les sociétés d'exercice libéral (SEL) ont été créées par une loi du 31 décembre 1990 pour permettre aux membres des professions libérales d'exercer leur activité sous la forme de société de capitaux.

#### 4.2.2 Répartition des études selon le mode de gestion sur 10 ans

La part des études en société a dépassé celle des études individuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les AJ et au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les MJ. Depuis ces dates, le nombre d'études en société n'a cessé de croître.

**Tableau 16 : Administrateurs judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en nombre)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Études individuelles	46	41	34	30	27	23	19	17	15	12	11
Études en société	35	48	48	49	50	56	60	61	61	64	69
SCP	9	11	11	11	10	10	8	7	8	8	9
SEL	26	37	37	38	40	45	51	51	50	53	57
SAS ou SARL						1	1	3	3	3	3
<b>Ensemble des études</b>	<b>81</b>	<b>89</b>	<b>82</b>	<b>79</b>	<b>77</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>78</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>80</b>

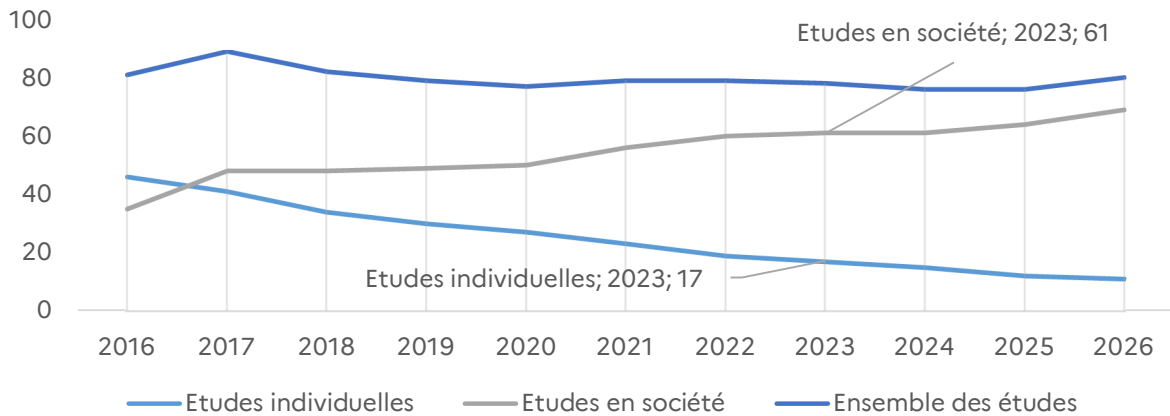
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Tableau 8 : Administrateurs judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en %)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Études individuelles	57 %	46 %	41 %	38 %	35 %	29 %	24 %	22 %	20 %	16 %	14 %
Études en société	43 %	54 %	59 %	62 %	65 %	71 %	76 %	78 %	80 %	84 %	86 %
<b>Ensemble des études</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

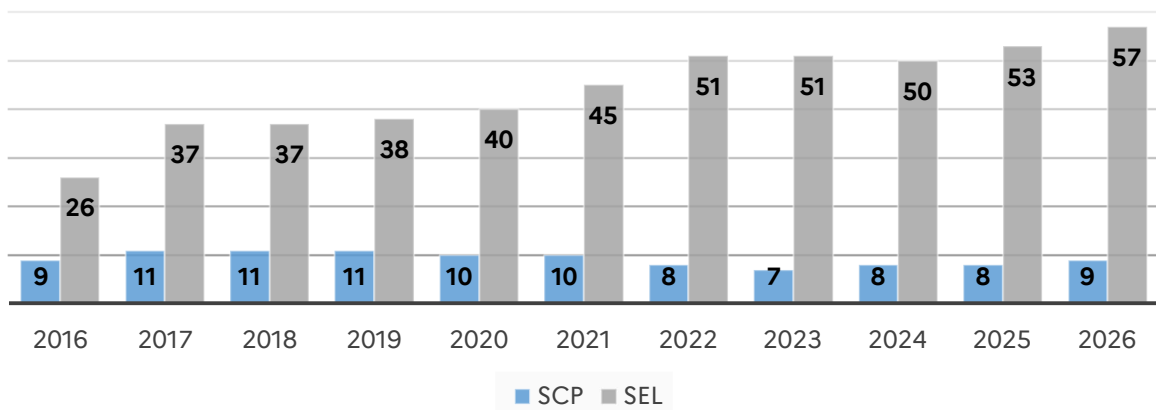
**Figure 10 : Administrateurs judiciaires – Évolution des modes de gestion (études individuelles et études en sociétés) du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

Au fil des dix dernières années, le nombre de SCP parmi les études d'AJ en société est resté relativement stable, tandis que le nombre de SEL (qui comprend donc les SELARL, les SELARLU, les SELAS, les SELASU et les SELAFA) a plus que doublé, passant de 26 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Sur cette même période, les SAS et SARL sont passées de 0 à 3, ces modes de gestion restent encore aujourd'hui très marginaux pour les études d'AJ.

**Figure 11 : Administrateurs judiciaires – Évolution des modes de gestion des sociétés (SCP et SEL) du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Tableau 9 : Mandataires judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en nombre)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Études individuelles</b>	<b>134</b>	<b>119</b>	<b>111</b>	<b>93</b>	<b>81</b>	<b>73</b>	<b>63</b>	<b>60</b>	<b>49</b>	<b>43</b>	<b>40</b>
<b>Études en société</b>	<b>102</b>	<b>111</b>	<b>114</b>	<b>126</b>	<b>128</b>	<b>129</b>	<b>132</b>	<b>133</b>	<b>143</b>	<b>145</b>	<b>145</b>
SCP	36	35	34	31	28	24	22	20	20	20	18
SEL	66	76	80	92	95	98	100	105	112	114	117
SAS ou SARL				3	5	7	10	8	11	11	10
<b>Ensemble des études</b>	<b>236</b>	<b>230</b>	<b>225</b>	<b>219</b>	<b>209</b>	<b>202</b>	<b>195</b>	<b>193</b>	<b>192</b>	<b>188</b>	<b>185</b>

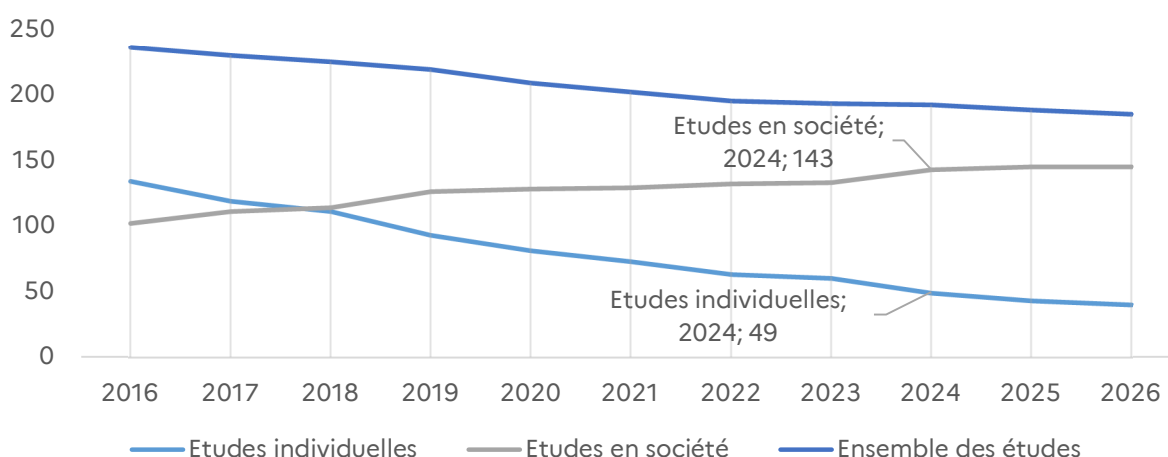
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Tableau 10 : Mandataires judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en %)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Études individuelles	57 %	52 %	49 %	42 %	39 %	36 %	32 %	31 %	26 %	23 %	22 %
Études en société	43 %	48 %	51 %	58 %	61 %	64 %	68 %	69 %	74 %	77 %	78 %
<b>Ensemble des études</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Figure 12 : Mandataires judiciaires – Évolution des modes de gestion (études individuelles et études en sociétés) du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

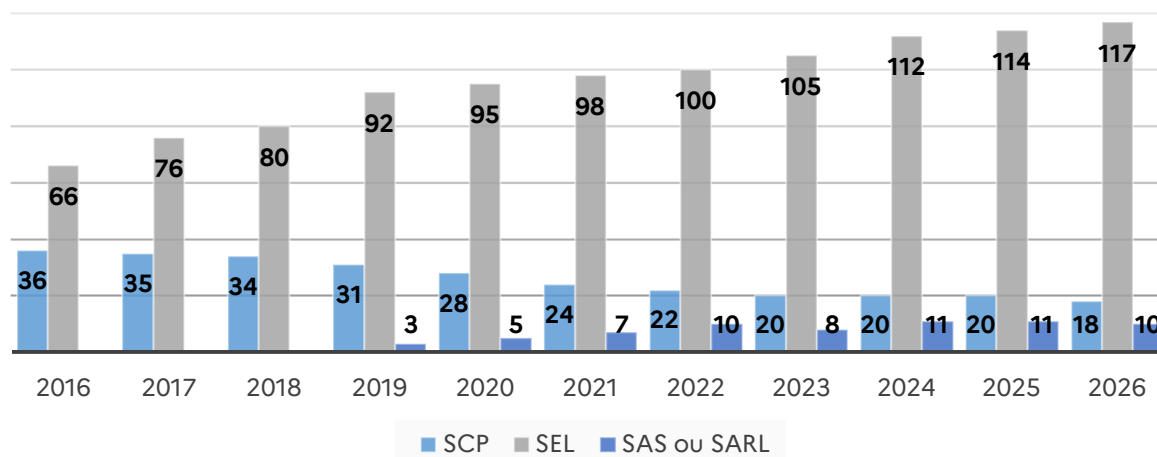


Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

Au cours des dix dernières années, le nombre de SCP parmi les études de MJ en société a été divisé par deux, passant de 36 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 18 au 1<sup>er</sup> janvier 2026, alors que le nombre de SEL a considérablement augmenté (66 au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 117 au 1<sup>er</sup> janvier 2026). Les SAS

et SARL, qui ne concernaient encore aucune étude de MJ en société jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sont maintenant au nombre de 10.

**Figure 13 : Mandataires judiciaires – Évolution des modes de gestion des sociétés (SCP, SEL et SAS) du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2026**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

#### 4.2.3 Répartition des études selon les régions (Paris, région parisienne, régions et outre-mer)

Les études de mandataires judiciaires sont très majoritairement situées en régions (France hexagonale à l'exception de l'Île-de-France). 90 % des études individuelles MJ et 82 % des études en société MJ s'y trouvent. En outre, Paris ne présente aucune étude individuelle de MJ (alors que 45 % des études individuelles d'AJ y soient installées) et l'outre-mer aucune étude individuelle d'AJ ou de MJ. Enfin, 64 % des études en société d'AJ et 45 % des études individuelles d'AJ sont implantées en régions, tandis que la région parisienne (hors Paris) comprend entre 9 % et 16 % des études d'AJ et de MJ pour chacun des deux modes de gestion.

**Tableau 20 : Répartition des études principales par mode de gestion et par grandes zones (Paris, région parisienne, régions et outre-mer) au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

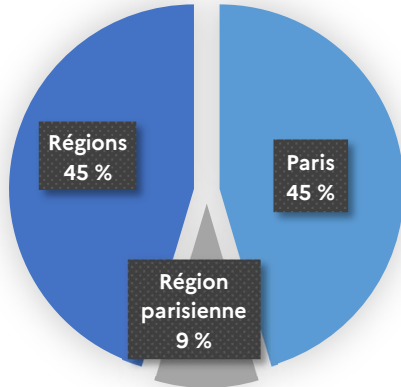
	Administrateurs judiciaires			Mandataires judiciaires		
	Indiv*	Société	Total	Indiv*	Société	Total
Paris	5	11	16		6	6
Région parisienne	1	11	12	4	17	21
Province	5	44	49	36	119	155
Outre-mer		3	3		3	3
<b>Ensemble</b>	<b>11</b>	<b>69</b>	<b>80</b>	<b>40</b>	<b>145</b>	<b>185</b>

\*études individuelles

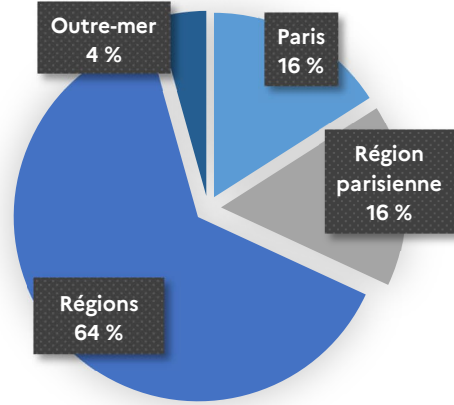
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

**Figure 14 : Répartition des études principales par mode de gestion et par grandes zones (Paris, région parisienne, régions et outre-mer) au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

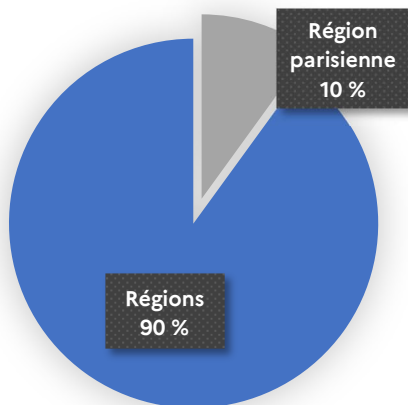
**AJ – Répartition géographique des études principales individuelles**



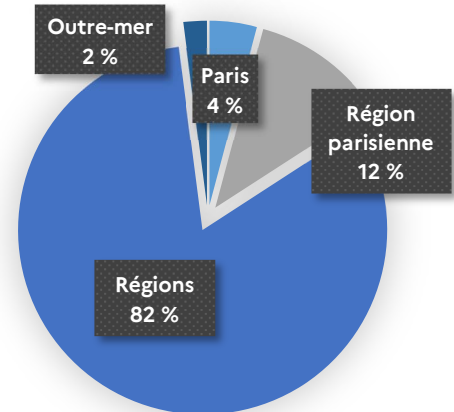
**AJ – Répartition géographique des études principales en société**



**MJ – Répartition géographique des études principales individuelles**



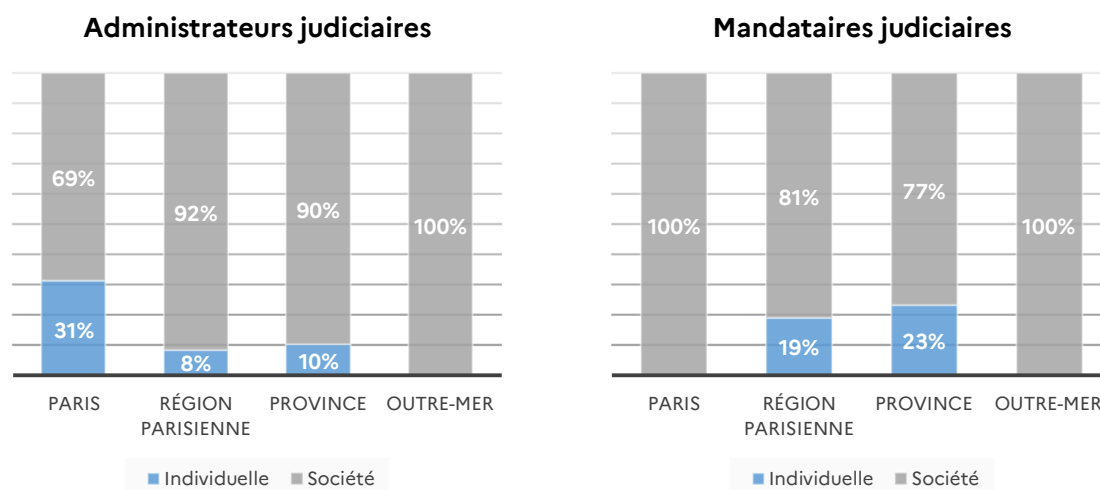
**MJ – Répartition géographique des études principales en société**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

Les proportions d'études par grandes zones géographiques sont différentes d'une profession à l'autre. Les mandataires judiciaires semblent délaissier Paris au niveau du bureau principal de leurs études alors que les administrateurs judiciaires y sont toujours significativement installés, que ce soit en étude individuelle (45 %) ou en étude en société (16 %).

**Figure 15 : Proportion d'études principales individuelles et en société par profession et par grandes zones au 1<sup>er</sup> janvier 2026**



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

#### 4.3 Nombre d'associés dans les études principales en société

Le nombre moyen d'associés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est plus élevé parmi les sociétés d'administrateurs judiciaires (2,19 associés en moyenne) que parmi les sociétés de mandataires judiciaires (1,71). Ce chiffre est relativement constant pour les deux professions sur ces dix dernières années. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il y avait 2,13 associés en moyenne parmi les sociétés d'AJ et 1,65 associé en moyenne parmi les sociétés de MJ.

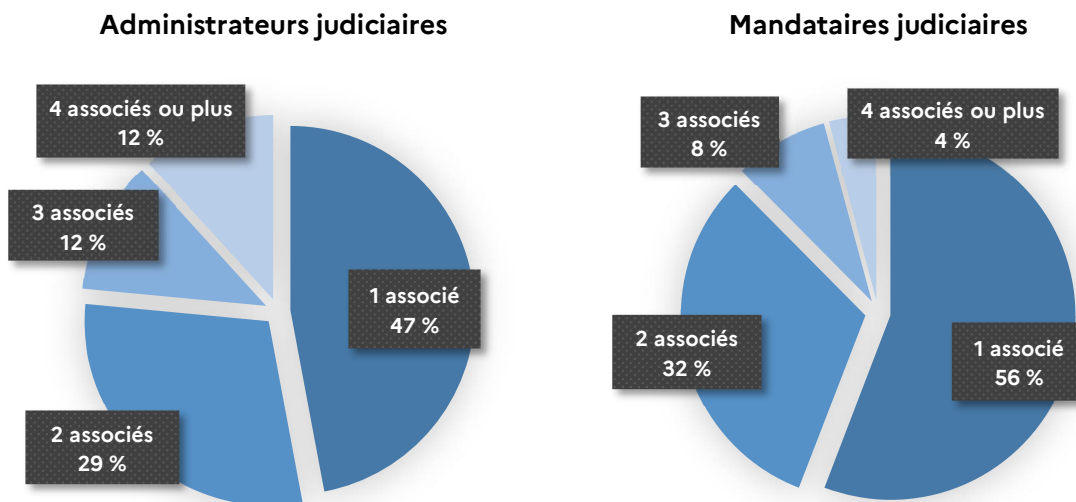
**Tableau 21 : Études en société selon le nombre d'associés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en nombre)**

	Administrateurs judiciaires	Mandataires judiciaires	Total
1 associé	32	81	113
2 associés	20	46	66
3 associés	8	12	20
4 associés ou plus	8	6	14
<b>Ensemble des études en société*</b>	<b>68</b>	<b>145</b>	<b>213</b>

\*Les études en société ne comprenant aucun associé (notamment pour cause de décès du dernier associé) au 1<sup>er</sup> janvier 2026 n'ont pas été prises en compte

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

Figure 16 : Études en société selon le nombre d'associés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en %)



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

Il est néanmoins important de préciser que, bien que la part des études individuelles dans les deux professions ait drastiquement baissé ces 10 dernières années au profit des études en société (comme vu précédemment dans la partie 4.2), cela ne signifie pas pour autant que les AJ-MJ s'associent avec d'autres professionnels pour gérer leur étude.

Nous pouvons l'observer dans les graphiques ci-dessus, où la part des études en société où le MJ exerce en tant que seul associé reste majoritaire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (56 %), et qui constitue encore une part importante pour les AJ (47 %), bien que ce chiffre soit légèrement en baisse depuis 10 ans pour les deux professions.

#### 4.4 Les sociétés de participation financière de professions libérales (SPFPL) et les sociétés pluri-professionnelles d'exercice (SPE)

##### 4.4.1 Les SPFPL

La société de participations financières de professions libérales (SPFPL) a été créée par la loi MURCEF du 31 décembre 1990. Ce type de société commerciale a pour principal intérêt de faciliter l'exercice en groupe des professions libérales. La SPFPL devait être contrôlée par des professionnels exerçant la même profession que celle exercée par les filiales.

La SPFPL n'est pas une société d'exercice, mais seulement une société de contrôle (holding) permettant de détenir plusieurs sociétés d'exercice. Elle représente plusieurs avantages comme l'optimisation fiscale d'un groupe, la mise en commun de moyen matériel et humains ou encore la consolidation de la dette.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, on dénombre 44 SPFPL d'administrateurs judiciaires qui concernent 23 SEL et 38 SPFPL de mandataires judiciaires regroupées dans 27 SEL et 2 SAS.

**Tableau 11 : Évolution du nombre de SPFPL AJ-MJ du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Administrateurs judiciaires	20	21	27	32	36	39	40	44
Mandataires judiciaires	8	9	19	26	30	35	38	38

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit des entreprises en difficulté (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 -"

#### 4.4.2 Les SPE

Les sociétés pluri-professionnelles d'exercice (SPE) désignent les structures « ayant pour objet l'exercice en commun de plusieurs des professions d'avocat, d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, de commissaire-priseur judiciaire, d'huissier de justice, de notaire, d'administrateur judiciaire, de mandataire judiciaire, de conseil en priorité intellectuelle et d'expert-comptable » (article 65 de la loi du 6 août 2015).

Alors que les SPFPL favorisent l'inter-professionnalité de façon capitalistique, les SPE permettent l'inter-professionnalité d'exercice.

Une première SPE a été inscrite sur la liste des administrateurs judiciaires en 2021. Les autres professions représentées sont celle d'avocat au barreau et d'expert-comptable. C'est une SELAS qui est titulaire de l'étude concernée.